

Argences

Précisions sur la semaine de 4 jours et demi

OUEST-FRANCE.FR | vendredi 25 août 2017

506 mots

Dominique Delivet, maire, fait le point sur le maintien de la semaine de quatre jours et demi. - Crédit Ouest-France

Un point sur la situation

Dominique Delivet, maire, tient à apporter quelques précisions sur la rentrée scolaire 2017-2018 qui se profile. « **Le président Macron propose aux communes de choisir entre la poursuite de la semaine de quatre jours et demi et le retour à quatre jours** », résume-t-il. Dans la réalité, la commune ne décide pas seule. Elle doit consulter ses conseils d'écoles, puis faire valider sa demande par le Directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen). « **Pour rappel, les conseils d'écoles se sont tenus fin juin. Les représentants au conseil de l'école maternelle Sonia-Delaunay étaient unanimes pour un retour à quatre jours. Au conseil de l'école élémentaire Paul-Derrien, une majorité optait pour rester à quatre jours et demi.** »

Abandon des TAP

« **Pour cette rentrée, le conseil municipal était favorable en majorité à un retour à 4 jours.** » En effet, le comité de pilotage qui s'est réuni régulièrement pendant les trois années d'application de la semaine de quatre jours et demi n'a cessé de dire qu'elle n'apportait pas les résultats escomptés, et relevait la fatigue des enfants. « **Par ailleurs, une enquête menée auprès des parents indiquait que près de 80 % étaient favorables à un retour à la semaine de quatre jours.** » Le Projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2017-2020 n'a pas reçu l'aval du conseil municipal pour être envoyé à l'Inspection académique, par cohérence avec la demande de 4 jours, « **d'où l'abandon des Temps d'activités périscolaires (TAP), remplacés par une garderie** ». Suite à la demande du conseil pour le passage à quatre jours, le directeur académique a répondu par la négative, au motif « **qu'un consensus n'avait pas été établi entre le conseil d'école élémentaire et la mairie** ».

Modalités de la garderie

Un certain nombre de parents s'interrogeait pendant les vacances sur le mode de garderie qui serait mis en place, de 15 h 30 à 16 h 30, et du coût de celle-ci : « **Les parents peuvent être rassurés quant aux animations qui vont être mises en place. Elles ne se limiteront pas à une simple garderie** », rassure le maire. Cependant, elles ne seront opérationnelles qu'à compter du 1^{er} octobre. « **Marie-Hélène Portier, adjointe aux affaires scolaires, travaille sur le sujet.** » Quant à la prise en charge de cette heure par la collectivité, le maire proposera « **sa gratuité au conseil municipal, lors de sa séance de rentrée du 28 août** ».